

Afin de soutenir l'accélération de la circularité dans l'Est de l'Île au sein du Campus d'innovation Espace circulaire, PME MTL Est-de-l'Île met en place le Fonds de développement Innovation durable et circulaire et ceci permettra d'atteindre plusieurs objectifs :

- Soutenir le développement de projets structurants au sein du Campus d'innovation Espace circulaire
- Mettre en place un levier financier complémentaire à l'offre de financement existante
- Offrir de l'aide financière aux entreprises privées et d'économie sociale ou OBNL qui ont des projets de circularité
- Favoriser l'attraction de projets innovants et circulaires
- Soutenir le passage à l'action des entreprises et l'accélération de la circularité de l'Est de l'Île de Montréal

CAPITALISATION INITIALE 2 M\$



Entreprises privées

Prêts avec ou sans
intérêts

OBNL

Prêts avec ou sans
intérêts
Contributions non
remboursables

Fort de son expérience en gestion de portefeuille d'investissement, PME MTL Est-de-l'Île a l'expertise pour assurer la saine gestion de cet outil d'investissement. Le nouveau Fonds de développement Innovation durable et circulaire constitue un levier important pour soutenir la vision de développement pour l'Est-de-l'Île. Ce Fonds permettra de favoriser la réalisation de projets à impacts durables qui misent sur des stratégies d'économie circulaire et des solutions innovantes à fort potentiel ayant comme objet de :

- Soutenir la transformation innovante, circulaire, humaine et inclusive de l'Est-de-l'Île.
- Accélérer de la transition socio écologique de l'Est-de-l'Île.
- Optimiser l'utilisation des ressources et de leur valorisation
- Viser la réduction ou la valorisation des matières résiduelles
- Soutenir la réduction de la production de matières résiduelles
- Mesurer une réduction des émissions de GES
- Favoriser l'augmentation de l'indice de circularité de Montréal

OBJECTIFS 2025-2028 // BUDGET CAPITALISATION INITIALE DU FONDS: 2 M\$

- 2 à 6 appels à projets
- 75 à 125 projets étudiés
- 30 à 50 projets financés
- 2 M\$ investis
- Impact de 4 M\$ à 10 M\$

PME MTL Est-de-l'Île procède à une première capitalisation de 2 M\$ pour le lancement du Fonds de développement Innovation durable et circulaire.

Des actions seront entreprises pour intéresser des partenaires à une capitalisation additionnelle à ce Fonds.

Tableau résumé de la politique d'investissement

Objet du fonds		
<p>Soutenir l'accélération de la circularité dans l'Est de l'Île de Montréal par la mise en place d'un levier financier spécifique à l'attraction, l'implantation, l'accélération, le passage à l'action et le renforcement de la réalisation de projets d'affaires innovants, durables, circulaires et inclusifs sur le territoire de l'Est de l'Île de Montréal.</p> <p>Les projets soutenus financiers démontreront une réelle capacité d'innovation durable et circulaire permettant de générer des impacts positifs et procéder à une transition plus verte de son modèle d'affaires, selon des critères ODD et ESG définis tout en réduisant ou limitant les effets ou nuisances.</p>		
Volets	Volet 1 : Soutien technique	Volet 2 : Implantation
Types de demandeurs	<ul style="list-style-type: none"> OBNL et entreprises d'économie sociale Entreprises privées 	<ul style="list-style-type: none"> OBNL et entreprises d'économie sociale Entreprises privées
Admissibilité	<p>Le fonds s'adresse aux entreprises privées, aux entreprises d'économie sociale et aux OBNL inscrites au Registre des entreprises du Québec (REQ), situées sur le territoire de PME MTL Est-de-l'Île, qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Être une personne morale ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation Être immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec depuis au moins deux ans Avoir son siège social ou ses principales activités ou des opérations pérennes sur le territoire de PME MTL Est-de-l'Île Réaliser un chiffre d'affaires annuel ou des revenus annuelles entre 200 000 \$ et 20 M \$ Employer au moins trois personnes à temps complet 	
Type de financement	<ul style="list-style-type: none"> OBNL et entreprises d'économie sociale : Contributions remboursables ou non remboursables Entreprises privées : Contributions remboursables 	<ul style="list-style-type: none"> OBNL et entreprises d'économie sociale : Contributions remboursables ou non remboursables ou prêt à terme Entreprises privées : Contributions remboursables ou prêts
Montant de financement	<ul style="list-style-type: none"> Contributions non remboursables : maximum 15 000 \$ par projet Contributions remboursables : maximum 50 000 \$ par projet 	<ul style="list-style-type: none"> Contributions non remboursables : maximum 15 000 \$ par projet Contributions remboursables : maximum 50 000 \$ par projet Prêt à terme : maximum 100 000 \$ par projet
Critères généraux	<p>Les projets d'affaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projets ne pouvant être soutenus par les fonds réguliers de PME MTL Est-de-l'Île et de la Ville de Montréal Alignement stratégique de l'entreprise et du projet financé sur la vision du Campus d'innovation Espace circulaire et les créneaux prioritaires permettant d'hausser la circularité de Montréal (Énergie, bioalimentaire, textiles, immobilier et construction, plastiques, résidus industriels et manufacturiers, restauration, tourisme et événementiels) ; Démonstration de l'innovation durable du projet pour limiter les impacts de l'entreprise ou procéder à une transition plus verte de son modèle d'affaires ; Pertinence et mesurabilité des impacts attendus ; Viabilité économique et modèle d'affaires ; Capacité de gestion et de gouvernance ESG de l'équipe de direction entreprise ; Projet générateur d'impacts locaux ; Effet multiplicateur et levier financier de l'investissement ; Analyse du risque global (financier, opérationnel et technologique, d'acceptation sociale et réputationnelle, social et environnemental, réglementaire et environnemental) et pérennité des fonds ; Acceptation par le client financé de la communication des résultats du projet. <p>Une attention particulière sera apportée à des projets collaboratifs interorganisations ou interentreprises.</p>	
Projets admissibles	<p>Études préalables portant sur des projets permettant la validation de la faisabilité technique et des impacts attendus de réponses à des enjeux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transition énergétique et carboneutralité Innovation verte Inclusion sociale et gouvernance responsable Intégration de stratégie ESG, durable ou d'économie circulaire dans un modèle d'affaires 	<p>Projets admissibles basés sur des études préalables et portant sur l'implantation de mesures innovantes et durables répondantes directement à des enjeux liés aux objectifs du fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transition énergétique et carboneutralité; Innovation verte, Inclusion sociale et gouvernance responsable, Intégration de stratégie ESG, ou d'économie circulaire dans un modèle d'affaires

Types de dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Honoraires professionnels : études d'impact environnemental, audits ESG, études de faisabilité, audits énergétiques et diagnostics ESG, études d'impact environnemental, services-conseils spécialisés en transition durable ; Salaires, traitements et avantages sociaux de personnel impliqué dans le projet; Coûts de certifications pour des normes spécifiques indispensables à la validation du projet; Équipement : Achat de petits équipements nécessaires ou de TI de pointe (incluant logiciels y afférents) à des fins d'expériences techniques; 	<ul style="list-style-type: none"> Équipement et immobilisations : Investissements productifs et technologiques liés à la transition énergétique, aux technologies propres, à la diminution des impacts environnementaux ; Honoraires professionnels : Mise en place de processus en développement durable et transition verte (certifications, équité salariale, recherche et développement pour l'écoconception, l'économie circulaire, ou la réduction de l'empreinte carbone, développement et commercialisation de produits/services à impact, prototypage, etc). Salaires, charges et formation : Embauche ou formation de personnel clé liée au projet de transition (experts ESG, gestion de l'impact, innovation verte), développement de pratiques RH inclusives. Coûts de mise en place d'outils de mesure d'impact pour la gouvernance et impact social (indicateurs ESG, logiciels de suivi, rapports de durabilité, consultation des parties prenantes, reddition de comptes, etc.). Autres coûts financiers liés directement au projet
Critères de financement	<p>Honoraires professionnels effectués par des partenaires reconnus de l'écosystème ou une firme remplissant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Être membre d'un ordre professionnel ou posséder une formation ou une expérience liée au diagnostic du domaine concerné. Exercer son activité professionnelle dans un établissement situé dans l'agglomération de Montréal Avoir au moins deux ans d'expérience en dans le domaine concerné. Avoir réalisé au moins trois mandats similaires au cours des trois dernières années 	<p>Critères généraux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pertinence, crédibilité et solidité du projet issu des études Impact attendu (quantitatif et qualitatif) Viabilité financière du projet Capacité d'exécution de l'entreprise Intégration ESG et gouvernance responsable Analyse des risques et mitigation Effet de levier financier Modalités et calibrage de l'investissement Suivi du déploiement et mesure périodique des impacts
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> Mise de fonds : Minimum 10 % du coût total du projet Maximum 50 % des dépenses admissibles du projet Maximum de 80 % de fonds publics cumulés 	<ul style="list-style-type: none"> Mise de fonds : Minimum 20 % du coût total du projet ; Maximum 50 % des dépenses admissibles du projet Maximum de 80 % de fonds publics cumulés Versements en un ou plusieurs déboursements Prêt à terme sur 60 mois maximum : assorti, le cas échéant, de conditions, telles qu'une garantie mobilière ou immobilière ou un cautionnement ; Taux d'intérêt : seuil minimum basé sur taux directeur de la Banque du Canada en vigueur plus une grille de risque de 0,25 % à 3 % ; Incitatif : Taux annuellement dégressif par tranche de 0,25 % sous réserve de l'atteinte des objectifs d'impact fixés au décaissement;

Échéancier

2025	2026	2027	2028
<ul style="list-style-type: none"> Grille Financement durable Benchmark Versions préliminaires de la politique 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement Investissements Partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> Investissements Partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> Investissements Partenariats Vision pérennité

26 mai 2026 : Conseil d'administration : Constitution du comité

Juin 2026 : Premier appel à projets

Automne 2026 : Premiers investissements